

## PREMIERS RAYONS

Dans la ténuité des feuilles d'émeraude  
Le merle, doucement, sille son chant d'amour.  
Le frais lilas s'entr'ouvre à l'abeille qui rôt.  
C'est le premier beau jour.

C'est le printemps charmeur, aimé des tourterelles,  
Aimé des amoureux, béni par les rêveurs,  
L'heure des floraisons, des bruissements d'ailes,  
Des baisers dans les fleurs.

On entend des chansons qui semblent des prières...  
Les calices naissants se dressent au soleil,  
Et l'hymne énamouré des splendeurs printanières  
Chante le grand réveil.

Salut, printemps doré, jeunesse de l'année !  
Hosanna ! Hosanna ! Salut ! Mon cœur charmé  
Se reprend et revit comme une fleur fanée  
Que galvaniserait un doux rayon de mai.

Et, malgré mes douleurs et mes désespérances,  
En dépit des rigueurs de l'arrière-saison,  
Je t'offre, gai printemps plein de fleurs et de stances,  
Un sourire amical du seuil de ma maison.

## LES BÉBÉS EN COUR

Un journal racontait dernièrement qu'une femme, citée comme témoin, est entrée dans la boîte, tenant son jeune bébé dans les bras, au grand amusement de la Cour et des avocats présents. Dans ce cas, le bébé était un accessoire inutile ; mais l'histoire de nos cours de justice est remplie d'incidents, où monsieur et mademoiselle Bébé ont joué un rôle important et bien souvent ont fait pencher la balance de la justice, sans qu'ils en eussent la moindre connaissance.

Il n'y a pas longtemps encore, une femme était citée pour comparaître sur l'accusation d'avoir maltraité son enfant.

Après l'audition de plusieurs témoins, on amena l'enfant en cour ; il faisait un tapage à tout rompre et poussait des cris de paon. Il aperçut sa mère et aussitôt, cédant aux instincts de son amour filial, il lui tendit convulsivement ses petites mains. Réfugié dans les bras de sa mère, il s'y blottit avec un abandon charmant et cessa immédiatement de pleurer.

Nouveau Salomon, le juge s'exprima en ces termes :

—L'enfant vient de décider la question d'une manière péremptoire, l'accusation est déboutée.

Et la mère toute heureuse, sortit triomphalement de l'enceinte.

Une autre femme dû aussi son salut à son enfant, bien que celui-ci eût été la cause inconsciente de son arrestation.

## UN EXCÈS DE PRÉCAUTION



L'Épicier. — Tu diras à ta mère que c'est la plus belle melasse que j'aie encore vue... Où est ton argent, ma petite ?

L'enfant. — Pour ne pas le perdre, je l'avais mis dans la cruche. Vous pouvez voir.

## LA COLLERETTE VIVANTE



—Tranquille, Tom ! Je veux voir comment me va une collerette en fourrure.

Une pauvre couturière était allé un jour par affaires chez une cliente ; elle avait amené son bébé avec elle.

Après son départ, on s'aperçut que trois louis d'or manquaient. Sur ces entrefaites, la pauvre femme s'aperçut avec épouvante que l'enfant tenait de la monnaie dans son petit poing fermé. Elle rebrousse chemin pour les restituer, mais à peine a-t-elle fait quelques pas que la main de la justice s'appesantit sur elle. Elle a beau protester de son innocence, on ne veut même pas l'écouter. Quelques jours après, elle comparait au banc des criminels.

Son avocat a alors une véritable inspiration. L'enfant, sur sa demande, est amené en Cour. On le place sur une table bien en vue, à sa portée se trouvent rangées trois pièces d'or tout reluisantes.

Les yeux de l'enfant, à la vue de cet or, s'écarquillent et on y voit s'allumer un feu de convoitise des plus précoces. Tout doucement son petit bras s'allonge, sa petite main s'ouvre et se referme sur l'argent, dont il s'empare.

Le petit coupable inconscient venait de se dévoiler et la Cour s'empressa de remettre la pauvre mère en liberté, déclarant que son innocence était clairement établie.

Un autre cas curieux est celui où l'avocat de la défense était d'opinion que si un enfant pouvait éclairer la justice et ne le voulut pas, il fallait l'y contraindre.

En terminant un plaidoyer des plus chaleureux pour son client, un petit gamin de deux ans, il saisit tout à coup l'enfant dans ses bras et le présente tout en larmes au juré.

L'avocat de la partie adverse, qui apparemment connaissait, lui aussi, quelques-uns de ces trucs, demanda, de sa voix la plus douce, à l'enfant ce qui l'avait tant fait pleurer :

—C'est monsieur qui m'a pincé, répondit le pauvre innocent, en désignant son défenseur.

L'effet fut magique. Le truc était dévoilé. Un rire général accueillit la réponse de l'enfant ; c'en était fait de la défense.

Outre les cas de bébé dans la boîte aux témoins, on cite plusieurs affaires où de très jeunes enfants ont comparu à la barre criminelle, en qualité d'accusés.

L'an dernier, deux petits garçons étaient traduits devant une cour de magistrats de la campagne, pour avoir endommagé des pois.

L'un était âgé de deux ans, l'autre de cinq. Le plus jeune était dans les bras de sa mère éplorée, tandis que le second était hissé sur un piédestal pour pouvoir être vu de la Cour. Le magistrat, à la vue de ces malfaiteurs d'un nouveau genre, ne purent retenir leur sérieux et déboutèrent la plainte séance tenante, sans vouloir entendre de témoins. Les jeunes délinquants, qui s'attendaient au moins à être pendus, sortirent de la Cour vivement impressionnés et bien résolus à l'avenir de n'avoir plus rien à faire avec les champs de pois.

La vue seule d'un bébé en cour est sûre de lui attirer les sympathies de la foule.

Lord Houghton eut un jour à défendre deux petits garçons en bas âge, accusés de vol de chevaux. Il fit adroitement appel à tous les meilleurs instincts de notre nature et surtout à l'amour inné de la famille, chez les Anglais, en conseillant à la mère de les habiller de manière à les faire paraître du plus bas âge possible.

Lorsque les enfants parurent en cour pour répondre à l'accusation portée contre eux, ils étaient affublés de bavettes, de fraises, de dentelles et de tous les autres accoutrements du premier âge.

Comme l'avait prévu le rusé avocat, la plainte fut renvoyée au milieu des rires railleurs de l'assistance.

## UN SERVICE EN ATTIRE UN AUTRE

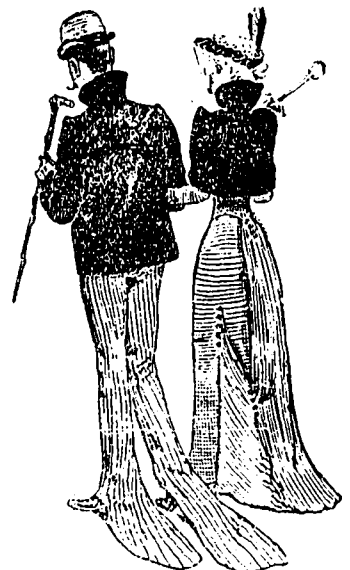
Le boucher.—Monsieur l'avocat, lorsqu'un chien occasionne un dégât, le propriétaire de l'animal est-il responsable ?

L'avocat.—Certainement.

Le boucher.—En ce cas, comme votre chien vient d'emporter un magnifique gigot de mon étal, c'est dix piastres que vous me devez.

L'avocat.—Rien de plus juste, et cela tombe à merveille, car c'est précisément le prix de la consultation que je viens de vous donner.

## LES MODES DE L'AVENIR



— Pourquoi les hommes n'avaient-ils pas des trains comme les femmes ?